

## *2<sup>ème</sup> Festival Vidéo Amateur « Patrimoine et Traditions ».*

Adresse mail de contact : [associationhetp@gmail.com](mailto:associationhetp@gmail.com)

### Article 1 :

L'Association Histoire & Patrimoine, dont le siège social est à Grièges 01290, dans le Val de Saône, organise **en 2021** un festival de film Vidéo amateurs.

La manifestation est ouverte aux réalisateurs amateurs de films francophones, utilisant comme support la vidéo, dans un but non lucratif et avec une thématique patrimoniale.

**La thématique devra privilégier l'authenticité, le terroir et la proximité.**

Il s'agit d'un concours qui donnera lieu à sélection par un jury de professionnels et/ou amateurs éclairés, puis présentation pour projection lors d'une séance publique.

### Article 2 :

Le festival est ouvert à tous les réalisateurs amateurs de plus de 14 ans, accompagnés éventuellement d'une autorisation parentale pour les mineurs. L'inscription en est gratuite.

### Article 3 :

Les réalisateurs amateurs peuvent présenter plusieurs films.

### Article 4 :

Les films proposés devront être dignes de ce nom, terminés, sans coupure et présentables au public avec une bande son et un minimum de titrage. Les commentaires éventuels devront être en français.

Leur durée sera de 3 à 5 minutes tout compris.

Les seuls supports acceptés seront les suivants : clé USB ou DVD.

### Article 5 :

Le bulletin d'inscription, éventuellement l'autorisation parentale et les œuvres doivent être envoyés, au plus tard **le 9 octobre 2021**, à l'adresse suivante : Jean VITAL. 991, route de Pont-de-Veyle. 01290 GRIEGES.

### Article 6 :

Les réalisateurs primés seront invités à venir présenter leur film. En effet, à l'issue de la projection publique en novembre 2021, il leur sera possible d'échanger avec le public.

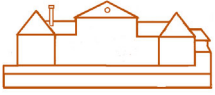
### Article 7 :

Le fait de participer au concours implique l'acceptation du présent règlement. Les réalisateurs acceptent, dès lors qu'ils remettent leurs films, que ceux-ci soient diffusés en public, sans limite et sans contrepartie financière.

Les supports vidéo seront restitués, sur place, à l'issue de la projection publique.

### Article 8 :

Si le nombre total de vidéos à présenter dépassait 4 heures de projection, les organisateurs se réservent le



**Réservé à l'organisation**

*2<sup>ème</sup> Festival Vidéo Amateur « Patrimoine et Traditions ».*

Adresse mail de contact : [associationhetp@gmail.com](mailto:associationhetp@gmail.com)

**Merci d'établir une fiche par film présenté.**

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_\_\_

Profession : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Mail : \_\_\_\_\_

Titre du film : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Durée : \_\_\_\_\_ Année de réalisation : \_\_\_\_\_

Descriptif court : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Je déclare avoir pris connaissance du règlement du 2<sup>ème</sup> Festival Vidéo Amateur « Patrimoine et Traditions ».

Date et signature

## **Autorisation parentale concernant les concurrents mineurs**

Je, soussigné \_\_\_\_\_

Déclare avoir pris connaissance du film vidéo présenté par mon / ma Fils / Fille

Nom prénom \_\_\_\_\_ agé(e) de \_\_\_\_\_ ans

qui présente le film ci-joint titré \_\_\_\_\_

Date \_\_/\_\_/\_\_\_\_

Signature